International Joint Commission Canada and United States



Commission mixte internationale Canada et États-Unis

Le 21 avril 2020

Monsieur Sylvain Fabi, directeur Division des Affaires transfrontalières des États-Unis Affaires mondiales Canada 125, promenade Sussex Ottawa (Ontario) K1A 0G2 Madame Laura Lochman, Directrice Office of Canadian Affairs U.S. Department of State 2201 C Street, NW Washington, D.C. 20520

1717 H St. NW. Suite 835

commission@washington.ijc.org

Tél.: 202-736-9000 Téléc.: 202-632-2006

Washington, DC 20006

Madame Lochman, Monsieur Fabi.

Pour donner suite à la lettre de renvoi du 19 octobre 2017, la Commission mixte international (CMI) est heureuse de vous présenter son rapport final sur les bassins de la baie Missisquoi, du lac Champlain et du lac Memphrémagog, comprenant la synthèse et les recommandations de la Commission, ainsi que les deux rapports de bassin. Dans la lettre de renvoi du 19 octobre 2017, les gouvernements des États-Unis et du Canada, conformément à l'article IX du Traité des eaux limitrophes, ont demandé l'aide de la Commission pour lutter contre les proliférations d'algues nuisibles (PAN) néfastes aux loisirs, à la santé humaine et aux écosystèmes de part et d'autre de la frontière.

La CMI a produit le rapport avec l'aide des organismes de bassin suivants : le Lake Champlain Basin Program et l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (pour la partie du bassin versant de la baie Missisquoi du lac Champlain); ainsi que la Memphremagog Watershed Association et Memphremagog Conservation Inc. (pour le lac Memphrémagog). La CMI a nommé dans chaque bassin deux groupes consultatifs d'étude (GCE) composés d'experts des deux pays en politiques scientifiques. Chaque GCE a dirigé les travaux dans son bassin. Le rapport de la CMI présente les résultats des activités énumérées dans la lettre de renvoi du 19 octobre 2017, qui requérait l'aide de la CMI pour élaborer un résumé et une analyse des travaux réalisés à ce jour par les gouvernements et d'autres intervenants, ainsi que des recommandations pour traiter les PAN dans ces bassins.

La Commission approuve les recommandations formulées dans les rapports des GCE. Les deux groupes recommandent un renforcement de la gouvernance qui conduirait à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action binationaux de réduction des nutriments propres à chaque bassin. Les GCE recommandent que la première action découlant de ces plans consiste à convenir des objectifs de réduction des apports en nutriments au niveau des bassins versants. On

recommande également une réduction générale des nutriments sur les terres agricoles en utilisant des systèmes de culture appropriés, des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) agricole et environnementale, des mesures incitatives axées sur le marché et des mesures financières. On recommande aussi la réduction des nutriments sur d'autres terrains aménagés au moyen, par exemple, d'un soutien à l'aménagement du territoire pour l'évacuation des eaux pluviales, d'une mise à jour des règlements pour le développement des infrastructures et d'une application ciblée pour assurer la conformité. Les deux GCE estiment qu'il est nécessaire d'améliorer l'harmonisation binationale des efforts scientifiques et de surveillance afin de mieux comprendre les apports et les sorties de nutriments dans chaque bassin et de travailler ensemble à la réalisation des objectifs de réduction des nutriments.

Le problème des cyanobactéries et des PAN qui leur sont associées est omniprésent dans le monde entier. Il limite le développement de la société et de l'économie. En 2010, la US Environnemental Protection Agency (USEPA) a estimé le coût des impacts liés aux PAN à près de 5 milliards de dollars par année. La CMI a procédé à une analyse globale de la manière dont les différentes administrations publiques traitent le problème, ce qui a permis de formuler des recommandations aux gouvernements. La baie Missisquoi a subi les effets des apports en nutriments attribuables aux activités humaines pendant plus de 400 ans et est maintenant un système eutrophe. L'approche que les gouvernements devraient adopter pour ce système devra différer de celle du système Memphrémagog, qui est relativement intact; la baie Missisquoi du lac Champlain nécessite un assainissement intense, tandis que le système du lac Memphrémagog a besoin d'être protégé.

En plus des recommandations contenues dans les rapports des GCE, la CMI fait les recommandations suivantes, qui sont regroupées dans une approche de gestion visant à faciliter les actions des gouvernements :

- 1. Renforcer les efforts gouvernementaux actuels (délai de réalisation estimé à 10 ans): les gouvernements fédéraux devraient accélérer le rythme de rétablissement et de protection en travaillant avec les gouvernements des provinces, des États et des collectivités locales et autochtones pour renforcer les efforts actuels de mise en œuvre systématique des recommandations dans les rapports des GCE.
- 2. Améliorer les mécanismes de gouvernance existants (délai de réalisation estimé à 2 ans): les gouvernements fédéraux devraient fournir des ressources pour soutenir les mécanismes de gouvernance existants au niveau des provinces, des États et des collectivités locales qui coordonnent la surveillance binationale des bassins afin de soutenir plus efficacement la gestion à long terme des actions et des efforts communs.
- 3. Comprendre les apports et les sorties de nutriments (délai de réalisation estimé à 3 ans): les gouvernements fédéraux devraient contribuer à une meilleure compréhension des apports et des sorties de nutriments dans chacun des deux bassins en soutenant une plus grande harmonisation des efforts scientifiques des provinces, des États et des collectivités locales afin de créer un modèle de bilan massique binational complet

permettant aux administrations publiques d'évaluer et de gérer efficacement les mesures d'atténuation des apports de nutriments.

- 4. Élaborer et lancer la mise en œuvre de plans d'action propres à chaque bassin (délai de lancement estimé à 7 ans): En utilisant le modèle de bilan massique, les gouvernements fédéraux devraient travailler avec les gouvernements provinciaux, étatiques, locaux et autochtones pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action binationaux durables propres à chaque bassin (environ de 20 à 30 ans) pour s'attaquer aux apports en nutriments dans les deux bassins. Ces plans d'action devraient comprendre les tâches suivantes, ainsi que les calendriers correspondants, et devraient être mis en œuvre en consultation avec le public, les parties prenantes et les communautés locales et autochtones:
 - **a.** Fixer des buts et des objectifs de durabilité sociétale;
 - **b.** Assurer une compréhension des apports et des sorties de nutriments (c'est-à-dire le bilan de masse);
 - **c.** Fixer des objectifs propres aux nutriments qui ciblent les zones sources critiques et qui seront appliqués par le gouvernement concerné;
 - **d.** Mettre en œuvre des plans de gestion ciblés qui comprennent des PGB, des mécanismes de marché et des mesures incitatives financières pour atteindre les objectifs portant sur les nutriments;
 - **e.** Élaborer une stratégie de communication soutenue pendant la mise en œuvre des plans d'action;
 - **f.** Établir un plan de surveillance et d'évaluation continues accompagné d'un examen systématique des plans de gestion.

Les plans d'action propres à chaque bassin devraient systématiquement permettre de revoir les buts et les objectifs portant sur les nutriments afin de s'adapter aux effets des changements climatiques. Comme les changements climatiques exacerbent les effets des PAN, les efforts actuels des gouvernements pourraient ne pas suffire pour remédier à la situation.

Il faudra innover et investir dans les technologies nouvelles et émergentes liées aux PGB, telles que les outils d'injection de nutriments dans le sol *in situ*. On devra aussi surveiller d'autres changements dans les bassins qui auront un impact sur le bilan massique des nutriments et adapter les plans en conséquence. Par exemple, les gouvernements s'efforcent actuellement de rétablir la connectivité hydrologique du lac Champlain et de le ramener à un état plus naturel, tout en restaurant les services écosystémiques. Cela permettra d'améliorer la qualité de l'eau grâce à des zones humides fonctionnelles et connectées.

Cette étude binationale n'aurait pas été possible sans la gestion et les conseils fournis par le Groupe consultatif de l'étude sur le lac Champlain et le Groupe consultatif de l'étude sur le lac Memphrémagog, ainsi que par les organismes de bassin. La Commission mixte internationale exprime ses sincères remerciements et sa reconnaissance aux membres des GCE pour leur temps

et leur expertise, ainsi qu'aux organismes de bassin pour la planification, la recherche, l'analyse et la rédaction de leurs rapports sur les bassins.

La CMI remercie et reconnaît également les efforts et les apports des gouvernements fédéraux, provinciaux, des États, des gouvernements autochtones et des organismes municipaux participants, des établissements universitaires et d'autres organismes de la région. L'esprit de coopération de ces groupes a permis de mener à bien la préparation de ce rapport précieux et de grande qualité.

Le rapport a également grandement bénéficié de la participation du public et des rétroactions obtenues lors des réunions, des ateliers et des consultations publiques. La CMI remercie tous les membres du public qui ont participé à ces réunions et fait part de leur expérience et de leurs connaissances en vue d'améliorer notre compréhension de l'impact des nutriments sur les deux bassins.

Les GCE, la CMI et les autres contributeurs du rapport apprécient la prolongation de l'étude accordée par les gouvernements du Canada et des États-Unis, ce qui nous a donné le temps nécessaire de terminer ce rapport.

Cordialement,

Pierre Béland

Président de la section canadienne

Merrell-Ann Phare

Commissaire de la section canadienne

Henry Lickers

Commissaire de la section canadienne

Jane Corwin

Présidente de la section des États-Unis

Rob Sisson

Commissaire de la section des États-Unis

Lance Yohe

Laure yoke

Commissaire de la section des États-Unis